



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020**



L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent que nous avons mondialement traversée et dont nous continuons, aujourd'hui encore, de subir les conséquences.

Après la stupeur et la sidération : le temps de la réinvention.

Comment, pour l'inspection générale de la justice, rester utile, pertinente et agile, quand l'ensemble des structures du ministère est percuté de plein fouet par une pandémie ?

D'abord, en garantissant la sécurité sanitaire de ses membres.

L'IGJ a été réactive et inventive dans la mise en œuvre du travail à distance et dans la réorganisation totale de son fonctionnement pour permettre à chacun de poursuivre son activité tout en étant protégé.

Puis, en repensant son rôle, ses missions, sa plus-value auprès de l'ensemble des structures du ministère qu'elle sert afin de rester utile à tous.

En période de crise, l'heure n'est pas au contrôle de la performance ni de l'efficacité. Les missions dites « traditionnelles » d'une inspection n'ont plus de sens quand les principes sur lesquels repose une activité sont remis en cause. Il convient de soutenir, d'aider, d'accompagner les équipes qui assurent la continuité du service public de la Justice pour préparer la sortie de crise.

Ce soutien, l'IGJ l'a assuré à la fois en remplissant ses missions urgentes, en inventant des outils opérationnels pour regagner en efficacité et en engageant une réflexion prospective sur l'après-crise.

Le 15 mars 2020, les juridictions et les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire (AP) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont mis en œuvre les plans de continuité d'activité (PCA) afin de concilier la sécurité sanitaire et le traitement des contentieux essentiels.

Le 11 mai 2020, ces PCA étaient levés.

Pour accompagner cette étape importante, l'IGJ a développé dès le mois de mai un outil opérationnel d'appui à la reprise d'activité offrant aux décideurs un accès facilité et actualisé quotidiennement aux différents textes applicables, aux éléments de contextualisation territoriale et aux outils concrets de pilotage.

L'IGJ a participé aux activités de la cellule interministérielle de crise tout en parant aux situations d'urgence dont elle était saisie.

À la fois dans l'action et dans la réflexion, l'IGJ a développé sa dimension prospective en pensant la justice après la crise et en poursuivant son investissement dans le réseau européen des inspections judiciaires.

Non seulement l'activité de l'IGJ n'a pas faibli pendant cette année si particulière mais, au contraire, elle s'est intensifiée en se diversifiant.

Pour son 4^e anniversaire, fêté en décembre 2020, l'IGJ et ses membres peuvent être fiers, autant que je le suis, du travail accompli et de l'engagement de chacun.

Jean-François Beynel,
inspecteur général, chef de l'inspection





SOMMAIRE

1. Le grand témoin - 4	
2. L'inspection en chiffres - 6	
2.1 <i>Les missions - 8</i>	
2.2 <i>Les effectifs - 9</i>	
3. Une crise sanitaire inédite : de nouveaux engagements - 12	
4. Les missions de l'IGJ - 16	
4.1 <i>Des rapports au cœur de l'actualité - 17</i>	
4.2 <i>Des missions d'appui et de conseil prédominantes - 18</i>	
4.3 <i>L'inter ministérialité réaffirmée dans le domaine financier - 20</i>	
4.4 <i>Un nouveau modèle d'inspection de fonctionnement - 21</i>	
4.5 <i>Une inspection de fonctionnement relative au Parquet National Financier (PNF) - 21</i>	
4.6 <i>L'enquête administrative : une méthodologie renouvelée et des garanties renforcées - 22</i>	
4.7 <i>Une évolution de la méthodologie des examens de situation - 23</i>	
4.8 <i>Des contrôles de fonctionnement diversifiés - 23</i>	
4.9 <i>L'audit interne - 24</i>	
4.10 <i>Les missions de coordination - 24</i>	
4.10.a <i>Inspecteurs santé et sécurité au travail - 24</i>	
4.10.b <i>Inspections des chefs de cours d'appel - 25</i>	
5. La dimension internationale de l'IGJ - 26	
6. La vie de l'inspection - 28	
Annexes - 32	
1. <i>Ressources humaines au 31 décembre 2020 - 33</i>	
2. <i>Rapports déposés au 31 décembre 2020 - 36</i>	
3. <i>Missions ordonnées au 31 décembre 2020 - 39</i>	



• 1 •

LE GRAND TÉMOIN

Entretien avec Michel Rouzeau

*Inspecteur général,
chef de l'inspection générale
de l'administration*

- Quel est votre parcours professionnel ?

Membre du corps de l'IGA depuis ma sortie de l'ENA en 1986, j'ai souhaité accomplir un parcours alterné entre des fonctions d'inspection et des expériences opérationnelles, dans des responsabilités centrales ou territoriales. Dans le champ de l'administration territoriale et des collectivités locales, j'ai servi comme sous-préfet pendant plusieurs années et occupé plus récemment la fonction de directeur général des services de l'Assemblée des départements de France (ADF). Dans le domaine de la sécurité intérieure, j'ai été le collaborateur de plusieurs directeurs généraux de la police nationale, avant de gérer les ressources humaines et budgétaires de cette grande force de sécurité en qualité de directeur des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN). Je suis chef du service de l'IGA depuis février 2015.

- Quels sont les principaux enjeux actuels de l'IGA ?

Dans sa vocation interministérielle, l'IGA doit être une force de propositions pour la réussite de la transformation publique. Elle a ainsi participé étroitement à tous les exercices d'évaluation des politiques publiques menés au cours des dernières décennies. Au ministère de l'intérieur, il est attendu d'elle une grande vigilance quant à l'exem-

plarité de l'action publique. La mission de contrôle, qui est historiquement son premier métier, exige un effort constant de modernisation et d'adaptation de ses outils d'investigation. Elle est par ailleurs de plus en plus sollicitée pour évaluer les politiques publiques décentralisées et pour prendre en compte la complexité de l'action publique dans les outre-mer. Elle s'est vue confier récemment la présidence du collège des inspections du ministère. Elle a diversifié de manière importante ses recrutements et doit continuer à le faire.

- Quel intérêt voyez-vous dans les collaborations entre l'IGJ et l'IGA ?

L'exercice des libertés publiques et la garantie de la sécurité intérieure associent constamment les ministères de la justice et de l'intérieur dans la mise en œuvre de leurs attributions respectives. Il en découle des missions conjointes fréquentes qui associent les regards de l'IGJ et de l'IGA, souvent avec d'autres inspections générales, sur des sujets très divers. Les violences intrafamiliales, la lutte contre la délinquance économique et financière, le renseignement dans sa dimension de lutte contre les radicalisations, la sécurité routière, le droit du séjour des étrangers, l'aide aux victimes ne sont que quelques exemples parmi tant de domaines d'intérêt commun. Le rapprochement des cultures professionnelles est un heureux effet de ces travaux conjoints. L'IGA vient de recruter au tour extérieur, pour la première fois, un magistrat de l'ordre judiciaire.

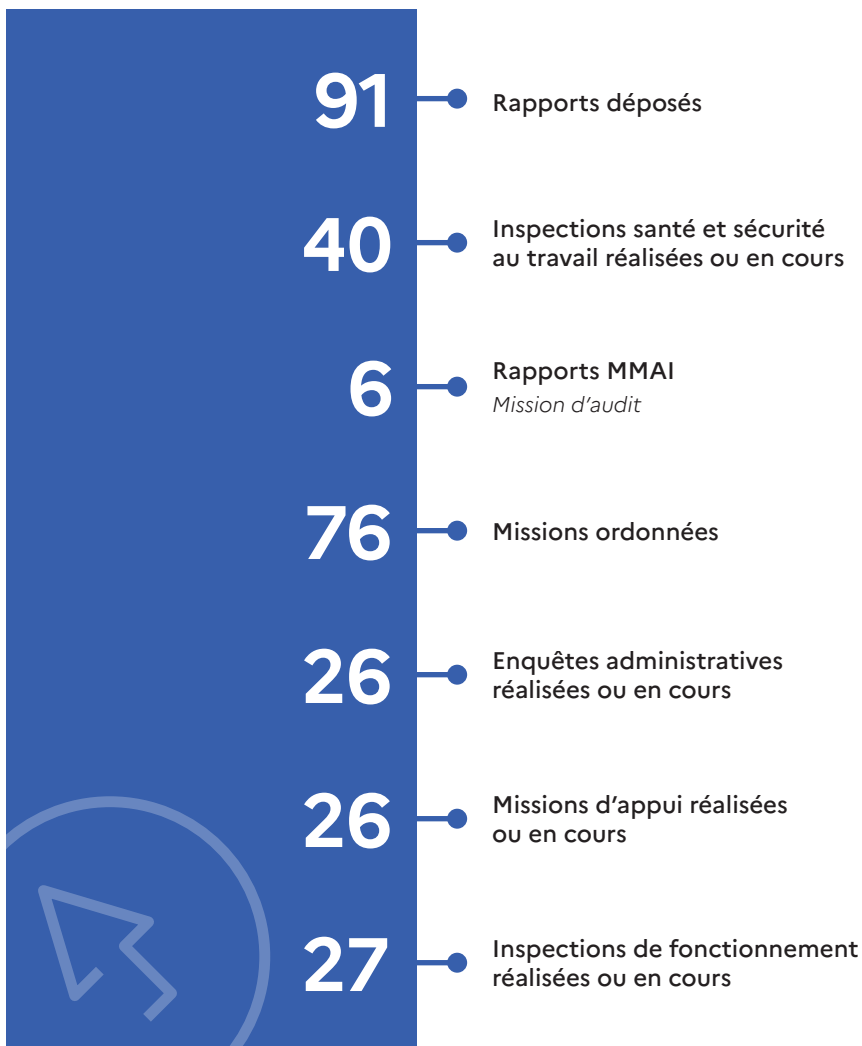




• 2 •

L'INSPECTION EN CHIFFRES

L'année 2020 en 1 clic



2.1 - Les missions

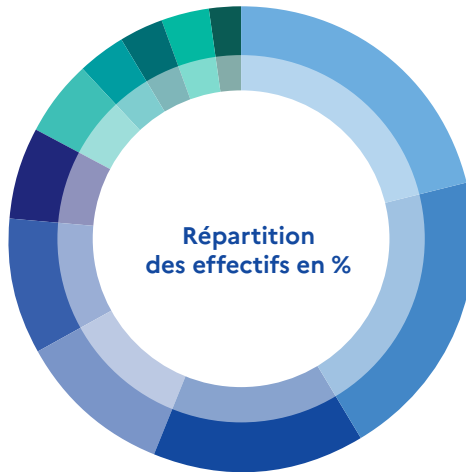
Une activité soutenue en 2020, malgré les périodes de confinement, qui confirme la vocation d'appui et de conseil aux différents réseaux des directions et à l'administration centrale.



- Inspections santé et sécurité au travail - 20
- Missions d'appui - 19 (dont assistance 2)
- Inspections de fonctionnement - 14
- Enquêtes administratives - 10
- Thématiques - 9
- Audit - 6
- Groupes de travail - 5
- Examens de situation - 3
- Contrôles de fonctionnement - 3
- Suivis de contrôles de fonctionnement - 2

2.2 - Les effectifs

La moyenne d'âge des agents membres de l'IGJ est de 53 ans.



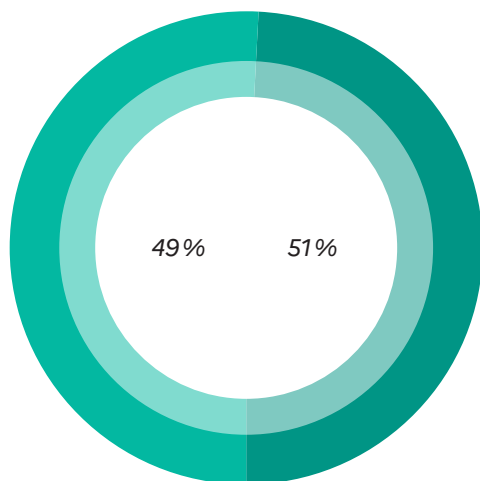
- Inspecteurs de la justice magistrats - 24
- Inspecteurs généraux magistrats - 19
- Service administratif - 16
- Inspecteurs de la justice DSGJ - 9
- Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail - 7
- Inspecteurs généraux fonctionnaires - 6

- Chargés de mission - 6
- Auditeurs - 6
- Inspecteur de la justice DSP - 5
- Inspecteurs de la justice AC - 5
- Inspecteurs de la justice DPJJ - 3

Total - 106

Répartition par sexe

(Répartition femmes-hommes hors service administratif)



■ Hommes
46

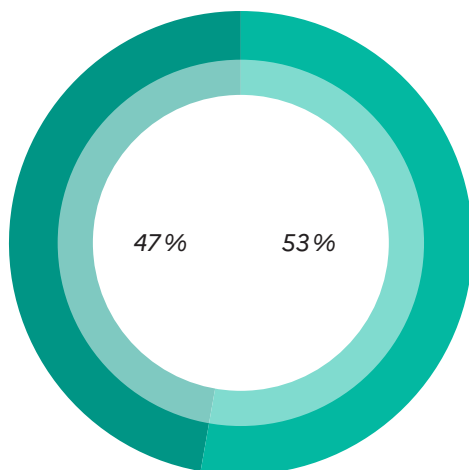


■ Femmes
44



Répartition par sexe

(répartition femmes-hommes service administratif compris)



■ Hommes
50



■ Femmes
56





• 3 •

UNE CRISE SANITAIRE INÉDITE : DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS

3.1 - Une crise sanitaire inédite

La crise sanitaire a été l'occasion pour l'inspection de remettre en question ses pratiques, de parfaire son adaptation et sa réactivité.

L'activité ne s'est jamais interrompue, les missions se sont poursuivies dans le respect des consignes sanitaires. La réactivité, l'adaptabilité et l'investissement de tous les membres de l'IGJ, lui ont permis d'assurer ses missions traditionnelles en préservant ses spécificités, ses valeurs, sa méthodologie et de soutenir les structures du ministère en développant ses missions d'appui.

Outre les missions liées à la crise sanitaire (V. infra), les missions classiques se sont poursuivies sans interruption :

- **15** missions lancées entre le 17 mars et le 15 juin 2020,
- **18** missions terminées entre le 17 mars et le 15 juin 2020,
- **53** missions en cours au 15 juin 2020.

Le 15 mars, à la suite de l'évasion de détenus une équipe de mission attentive, à toutes les consignes sanitaires, s'est immédiatement rendue à la maison d'arrêt de Bourges.

Le Copairs¹ a continué son activité en présentiel ou en distanciel.

Il a rendu **93 avis**.



(Répartition par type d'avis)

¹ Créé en 2019, le Copairs, à l'instar des autres inspections générales, accompagne les missions tout au long de leurs travaux, renforce la cohérence et la qualité des rapports, par une relecture critique et constructive.

Répartition des avis par type de mission :

Le Copairs peut intervenir plusieurs fois sur une même mission.

IF	26
<i>Inspection de fonctionnement</i>	
EA	24
<i>Enquête administrative</i>	
THEM	19
<i>Mission thématique</i>	
MAPPU	9
<i>Mission d'appui</i>	
ES	6
<i>Examen de situation</i>	
GRTI	5
<i>Groupe de travail interne</i>	
CF	2
<i>Contrôle de fonctionnement</i>	
SUIVI	1
GRTE	1
<i>Groupe de travail externe</i>	

De nouveaux modes de travail se sont mis en place : l'IGJ a constitué un groupe de réflexion pour penser cette réorganisation. Chaque membre a été associé, et a pu s'investir dans le projet de transformation des locaux. Désormais, l'aménagement en flex space sera en cohérence avec les besoins des missions et renforcera le travail collaboratif.

3.2 De nouveaux engagements

Un référentiel d'appui à l'activité des juridictions et des services face à la crise sanitaire.

Mis en ligne dès le 6 mai 2020 pour accompagner la reprise de l'activité à l'issue du premier confinement, le **référentiel d'appui à l'adaptation de l'activité, R3A**, est un outil de diagnostic et d'appui. Il suit, jour après jour, l'évolution de la crise sanitaire et ses conséquences en proposant des informations territorialisées sur l'environnement sanitaire, juridique et socio-économique dans lequel les juridictions et les services déconcentrés de l'AP et de la PJJ déploient leur activité.

Cet outil offre aux responsables des structures et à l'ensemble des agents du ministère :

- un accès facilité, exhaustif et actualisé quotidiennement, à l'ensemble des textes publiés depuis le 10 mars 2020 et aux décisions rendues par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État et la Cour de cassation,
- des éléments de contextualisation territoriale département par département mis à disposition par l'INSEE, la DARES et la Banque de France pour suivre l'évolution de la situation épidé-

mique et de ses conséquences sur le marché du travail, l'activité des entreprises et l'endettement des ménages,

- **la consultation**, par un simple clic, de l'état d'avancement de la **campagne de vaccination**, ainsi que de l'ensemble des **mesures prises par les préfets** pour prévenir la propagation de l'épidémie,
- **des fiches thématiques techniques** des principales actions susceptibles d'être conduites dans la transversalité entre les services et en lien avec les avocats et les collectivités territoriales,
- **des tableaux de bord** prêts à l'emploi.

Durant les premières semaines de la reprise de l'activité, le référentiel a proposé en association avec la DAP un suivi hebdomadaire de la population pénale de chaque établissement pénitentiaire.

Penser la justice après la crise

Le rapport rendu en juin 2020 propose une analyse stratégique des conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'institution judiciaire complétée par 44 fiches techniques couvrant tous les secteurs du ministère.

Dans un premier temps le groupe de travail a fait un état de la situation et cherché à évaluer ce que pourrait être :

- l'évolution des charges des services et juridictions,
- la modification du contentieux,
- la prise en compte de la population pénale (majeurs et mineurs) et des personnes vulnérables (majeurs et mineurs),
- l'anticipation de ce qui pourrait permettre à l'institution de redémarrer.

Les 44 fiches du rapport ont été conçues comme une aide au redémarrage de l'institution et permettent la transformation de son fonctionnement. Sont

abordés des domaines aussi variés que l'amélioration du financement de la justice, la simplification de la gouvernance des services et des juridictions et la mise en place d'un nouveau mode de relation fondé sur la confiance entre professionnels de la justice.

Mission d'appui relative à un retour d'expérience sur les PCA mis en œuvre au sein du ministère de la justice en vue de la gestion de crise dite « COVID 19 »

Cette mission d'appui au secrétariat général (SG) et aux directions a procédé à une analyse des PCA et fondé la doctrine mise en œuvre pour le second confinement.

La mission a dressé un bilan des difficultés rencontrées et recensé les bonnes pratiques. Elle a analysé la continuité d'activité des juridictions et des services déconcentrés de l'AP et de la PJJ.

Trois tendances se dégagent :

- passée la sidération des premiers jours du confinement, les responsables de l'administration centrale et des quatre écoles du ministère ont organisé la **continuité de l'activité** palliant les urgences et assurant les fonctions essentielles,
- l'enjeu central des ressources humaines (RH) et l'**engagement élevé des agents** du ministère, en présentiel ou à distance,
- les insuffisances des **outils informatiques** et des applicatifs.

La mission propose 16 recommandations qui concernent l'organisation du travail à distance, le recrutement, la formation et les conditions de la production normative des deux directions législatives (DACs et DACG).



• 4 •

LES MISSIONS DE L'IGJ

4.1 Des rapports au cœur de l'actualité

Les attentes des justiciables

Le rapport comble une lacune en passant d'une analyse d'habitude centrée sur les organisations et les métiers de la justice à l'étude des attentes des usagers/citoyens. Alors que la justice est rendue au nom du peuple français, peu de recherches ou d'enquêtes ont été réalisées sur le sujet et les données objectives sont rares. Le rapport préconise la réalisation d'une grande enquête ministérielle triennale sur la justice civile, qui compléterait l'enquête «Cadre de Vie et Sécurité» du ministère de l'intérieur portant en partie sur la justice pénale. Il souligne que les politiques menées ne devraient pas seulement se focaliser sur l'accueil des usagers mais prendre en considération d'autres problématiques : celle du non recours, de la concertation et de l'association des justiciables, de la posture des professionnels à l'audience ou en cabinet... C'est le modèle d'une justice civile qui est proposé.

Cette mission mêle réflexions théoriques, analyses de politiques publiques et propositions opérationnelles.

La discipline des professions du droit et du chiffre

Chargée d'établir le bilan de l'exercice de leur activité disciplinaire, la mission a rencontré sur une période de 10 mois

les représentants nationaux et les responsables locaux des professions² ainsi que les autorités judiciaires de sept ressorts de cours d'appel. Elle a constaté une trop grande diversité et complexité des régimes disciplinaires actuels. Les instances disciplinaires sont peu saisies et sanctionnent rarement.

L'IGJ propose pour les professions du droit, sous l'égide de la direction des affaires civiles et du sceau (DACCS), une refonte complète de l'architecture disciplinaire :

- **une codification et une unification des régimes,**
- **au niveau local** : le traitement des manquements les plus légers par les représentants locaux professionnels dotés de nouveaux pouvoirs,
- **au niveau interrégional** : la poursuite des manquements les plus graves à l'initiative des professionnels ou des procureurs généraux par une instance disciplinaire à la composition échevine, appuyée sur un service d'enquêtes composé de professionnels praticiens agréés par le garde des Sceaux,
- **au niveau national**, les recours seront exercés devant une commission nationale administrative indépendante.

Les plaignants auront une place reconvenue tout au long du processus.

Une publicité devra être diffusée, tant au niveau local que national, sur l'activité disciplinaire pour renforcer la confiance des publics dans ces professions.

² Professions du droit : avocats aux conseils, notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, greffiers auprès des tribunaux de commerce, avocats. Professions du chiffre : administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires, commissaires aux comptes.

Organisation de l'action du secrétariat général du ministère de la justice dans les Outre-mer

Alors que chacune des directions métier déploie dans les Outre-mer un réseau de plus en plus dense de juridictions et de services, ces territoires sont restés à l'écart de la réforme du SG de 2017 et de la montée en puissance, en métropole, de ses délégations interrégionales.

Leur éloignement contraint la manière dont les services s'y déploient. Les territoires ultramarins présentent des caractéristiques démographiques et socio-économiques différentes de celles de l'hexagone qui influent sur l'activité des juridictions et des services déconcentrés.

La mission propose la création, au sein du SG, d'une structure dédiée aux outre-mer. En charge du travail interministériel et d'un plan d'actions, cette entité sera chargée de veiller à l'effectivité de l'appui apporté aux juridictions et aux services déconcentrés dans les champs d'intervention du SG.

Elle préconise la nomination de coordonnateurs territoriaux dans les principales zones ultramarines. Elle suggère une expérimentation pour l'élaboration d'une stratégie commune et la mise en œuvre de contrats de service adaptés aux enjeux propres à chaque territoire.

Évaluation des modalités de la gouvernance des services pénitentiaires des Outre-mer (MOM)

Mise en place il y a 30 ans et devenue un service déconcentré en 2016, la MOM, dans son statut et son organisation, est

un sujet de revendication des organisations syndicales et de la représentation nationale.

Avec l'expansion du maillage territorial, la montée en puissance des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), l'éloignement, les difficultés de communication et de mutualisation des moyens, la gestion atomisée des fonctions support, l'organisation en place a montré ses limites. Une évolution de la gouvernance fondée sur une nouvelle relation avec les territoires s'impose.

La mission suggère la conversion de la MOM en une direction des services pénitentiaires des outre-mer, comportant dans chacune des quatre zones un délégué territorial sous le contrôle du DAP. Le périmètre de missions devra être précisé et articulé au regard de l'évolution préconisée par l'IGJ dans son rapport sur l'organisation du SG dans les outre-mer.

4.2 Des missions d'appui et de conseil prédominantes

Quatre ans après sa création et le renforcement de sa compétence transversale sur l'ensemble des directions et services du ministère de la justice, l'IGJ poursuit son rôle de conseil opérationnel auprès des juridictions, des services déconcentrés de la DAP et de la DPJJ, du SG et des directions de l'administration centrale. Elle consacre 22% de son activité aux missions d'appui.

Le nombre de missions d'appui ordonnées a connu une forte augmentation

2018

2 ordonnées
2 rapports déposés

2019

10 ordonnées
1 rapport déposé

2020

10 ordonnées
18 rapports déposés

Appui des chefs de cour dans la mise en place de la nouvelle organisation territoriale des juridictions

L'IGJ a accompagné les chefs de cour et de juridiction dans la conduite d'une réforme visant à les positionner en force de propositions ou en instance de décision s'agissant des ajouts de compétences aux tribunaux de proximité.

Une méthodologie et des outils spécifiques d'analyse des territoires et de simulation des projets ont été mis en place et partagés. Des partenariats inédits ont été noués en particulier avec

l'INSEE. Une relation nouvelle a été instaurée entre l'inspection et les juridictions.

Près d'un an après le lancement de la réforme, l'IGJ a dressé un état de la façon dont les chefs de cour et de juridiction se sont emparés de la réforme.

Des projets de spécialisation ont émergé dans près d'un département sur deux éligible au dispositif. Plus encore, la faculté d'ajouter des compétences aux chambres de proximité, en particulier en matière familiale, a retenu l'attention dans la moitié des ressorts ayant fait retour de leurs projets.

Au-delà du recensement des projets de nouvelle organisation, le rapport analyse les difficultés qui ont émaillé leur élaboration et tire les enseignements d'une méthode inédite de conduite de la réforme.

Suivi du rapport « justice et environnement »

À l'issue d'une présentation du rapport au Conseil National de la Transition écologique et d'un séminaire co-organisé avec la mission de recherche « droit et justice et le collège des Bernardins, la mission a été entendue par les Assemblées parlementaires :

- dans le cadre de la préparation de la loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 « **parquet européen, justice environnementale et justice spécialisée** », sur la création, à l'échelon des cours d'appel, de pôles spécialisés en matière environnementale,

- lors de la discussion début 2021 sur le projet de loi « climat », et plus particulièrement sur le **délit de mise en péril de l'environnement et d'une incrimination d'écocide** ;
- par une parlementaire en mission pour préfigurer ce que devrait être un **défenseur de l'environnement**.

Homicides conjugués

À la suite du rapport sur les homicides conjugués, l'IGJ a été saisie d'une mission d'expertise et de conseil pour accompagner les travaux de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN). L'objectif est de dresser un état des lieux du traitement, par les services enquêteurs, des plaintes et des signalements antérieurs au passage à l'acte homicide.

Réforme de la justice des mineurs

Fin 2019, la garde des Sceaux a saisi l'IGJ d'une mission d'accompagnement en vue de la mise en œuvre de la réforme de justice pénale des mineurs, en lui demandant de contribuer à l'évaluation du nombre des procédures non clôturées à la date d'entrée en vigueur de la réforme et de l'impact de celle-ci sur l'activité et l'organisation des juridictions et des services de la PJJ.

La première phase de la mission a été consacrée à la réalisation de l'état des lieux des stocks et à la recherche d'une méthode pour les réduire. Elle a formulé neuf recommandations à l'attention des juridictions et services éducatifs de la PJJ et élaboré des scénarii en vue d'apurer les stocks.

Dans la deuxième phase, la mission a mis en exergue les points de vulnérabilité organisationnels susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre de la réforme.

À la suite de la promulgation de l'article 25 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020, reportant au 31 mars 2021 l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs, la mission a établi un état de l'activité pénale des juridictions pour mineurs entre le 31 juillet 2019 et le 31 juillet 2020.

En fin d'année, une nouvelle mission d'appui a analysé la situation des ressorts et territoires, pour identifier les bonnes pratiques et les contraintes susceptibles de peser sur la mise en œuvre des réformes de la justice pénale des mineurs.

La mission a conçu un **guide d'entrée dans la réforme** et deux outils de simulation pour :

- anticiper les orientations pénales susceptibles d'être prises dans le cadre du CJPM ;
- calculer le besoin d'audiences après la réforme.

4.3 L'inter ministérialité réaffirmée dans le domaine financier

L'IGJ a appuyé la DACG dans le cadre de la préparation de l'évaluation par le groupe d'action financière (GAFI) du dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT).

Intégrée au sein d'une équipe-projet interministérielle («task force GAFI»), elle a contribué à la rédaction des deux rapports d'autoévaluation demandés à la France : au titre de de la conformité technique.

La mission a présenté les dispositifs statistiques existants en matière répressive. Au titre du rapport d'efficacité, elle a coordonné le recensement des indicateurs et la collecte des données dans chaque ministère et services concernés.

La MAPPU a établi une feuille de route indiquant les principales mises à niveau nécessaires des dispositifs statistiques du ministère de la Justice et de ses partenaires dans le champ pénal. Ces prérequis posent les bases d'un meilleur pilotage de la politique de LBC-FT, comme énoncé dans le plan d'actions gouvernemental rendu public. Ces nouvelles statistiques auront vocation à alimenter le futur rapport annuel du conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (COLB).

4.4 Un nouveau modèle d'inspection de fonctionnement

Pour la première fois une mission d'inspection de l'IGJ s'est adjointe le concours d'un ISST. Celui-ci a conduit ses investigations dans le cadre de sa mission de prévention et conformément à la méthodologie propre des ISST. Mandatés à la suite du décès d'un détenu dans sa cellule après y avoir mis le feu, les inspecteurs ont rendu **deux rapports distincts** :

- l'un analysant le **fonctionnement des installations incendie** en lien avec l'évènement,
- l'autre brossant le **dispositif général de sécurité incendie de la maison d'arrêt** (dispositif de prévention, formation des personnels, moyens de détection et d'alerte, entretien et contrôle des équipements).

4.5 Une inspection de fonctionnement relative au Parquet National Financier (PNF)

Par lettre de mission du 1^{er} juillet 2020, l'IGJ a été saisie d'une inspection de fonctionnement sur une enquête préliminaire traitée par le PNF de mars 2014 à décembre 2019.

Lors de cette procédure, classée sans suites le 4 décembre 2019, les investigations menées ont essentiellement consisté en des réquisitions adressées aux opérateurs de téléphonie, dans le cadre des dispositions du code de procédure pénale existantes.

La mission a relevé le besoin d'adaptation de l'environnement de travail du PNF et la nécessité de faire évoluer sa gouvernance, son organisation et de renforcer les procédures de contrôle interne.

Les conclusions du rapport ont été rendues publiques.

4.6 L'enquête administrative : une méthodologie renouvelée et des garanties renforcées

L'enquête administrative est confiée à l'IGJ par le seul garde des Sceaux qui apprécie l'opportunité de saisir l'instance disciplinaire compétente.

Il s'agit de recueillir les éléments d'information relatifs au comportement individuel d'un magistrat, d'un fonctionnaire ou d'un agent relevant des services du ministère de la Justice susceptible de recevoir une qualification disciplinaire.

En 2020 par rapport à 2019 :

+128%
d'enquêtes
administratives
ordonnées

+40%
de rapports
déposés

Alors que la décision du Conseil d'État excluait du champ de compétence de l'IGJ le contrôle de l'activité, le fonctionnement et la performance de la Cour de cassation, l'IGJ a été saisie d'une enquête administrative portant sur le comportement d'un conseiller de ladite Cour.

En concertation avec les chefs de la Cour, la mission a défini un dispositif novateur prévoyant des garanties supplémentaires, telles qu'exigées par le Conseil d'État. S'inspirant de la philosophie des règles régissant la préservation du secret professionnel des avocats, ce mécanisme instaure l'intervention de magistrats honoraires de la Cour. Sans être membres de la mission, ils ont accompagné l'IGJ lorsque les investigations en concernaient un membre. Ils ont fait valoir leurs observations pendant le déroulement de l'enquête administrative³ et rédigé une note annexée au rapport retraçant la teneur de leur participation et les éventuelles difficultés rencontrées.

Après avoir étendu en 2016 les garanties accordées aux personnes visées par une enquête administrative, l'IGJ a fait évoluer sa méthodologie :

Une plus grande reconnaissance est donnée au rôle de la personne qui assure la défense :

- l'assistant bénéficie d'une copie des pièces,
- il est convoqué avec la personne visée devant les inspecteurs,
- il peut intervenir au cours de l'audition pour demander à poser des questions et formuler de brèves observations.

³ Pendant les auditions, ils pouvaient émettre des observations en fin de procès-verbal et formuler leur opposition lors de la conduite des investigations réalisées dans les locaux de la juridiction.

Une simplification de la transmission des pièces du dossier est facilitée par l'utilisation des plateformes d'échanges électroniques.

En 2020, l'IGJ a déposé neuf rapports d'enquête administrative concernant sept magistrats, un fonctionnaire et un agent contractuel.

Les fautes relevées ont porté sur des manquements aux devoirs de loyauté, délicatesse, dignité, indépendance, intégrité, réserve, discrétion, probité, et des atteintes à l'image et au crédit de la justice.

4.7 Une évolution de la méthodologie des examens de situation

L'examen de situation est une mission nouvelle de conseil sur une courte durée. Il a pour objet de diagnostiquer des dysfonctionnements de services et de proposer des solutions en matière organisationnelle, managériale et de prévention des risques psychosociaux.

Un groupe de travail, installé en 2020, va formaliser une méthodologie particulière pour répondre aux attentes du commanditaire, des juridictions et des services concernés. Un guide méthodologique adaptable, pragmatique et innovant, dans sa conduite et dans les recommandations sera produit.

4.8 Des contrôles de fonctionnement diversifiés

Un premier contrôle pour une DISP

La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux a fait

l'objet du premier contrôle de fonctionnement de ce type par l'IGJ qui a créé pour cela un référentiel adapté. La circonscription pénitentiaire se caractérise par 20 établissements et 11 SPIP. Son territoire correspond à la seule région Nouvelle-Aquitaine.

La mission s'est intéressée à l'administration, au pilotage et à la mise en œuvre de la politique pénitentiaire (sécurité et détention, politique d'insertion, de probation et de prévention de la récidive). Elle a examiné la gestion des moyens humains et financiers : (systèmes d'information, budget, affaires immobilières, ressources humaines et relations sociales). La mobilisation doit être plus complète sur le développement des aménagements de peines dans le cadre de la loi de programmation et de réforme pour la justice (LPJ) et la prévention de la radicalisation dont les dispositifs inégalement répartis sur le ressort nécessitent un renfort.

Le contrôle du deuxième SPIP de France

Le service d'insertion et de probation (SPIP) des Bouches-du-Rhône est le deuxième SPIP de France par sa taille exceptionnelle et l'importance de son activité. Son organisation administrative comprend un siège, trois antennes, cinq unités en établissements pénitentiaires apparaît adaptée à cette dimension hors norme et au découpage judiciaire. Si les modalités de prise en charge sont diversifiées et innovantes, elles nécessitent d'être sécurisées. Les modalités d'affectation des mesures au conseiller pénitentiaire d'insertion et de proba-

tion (CPIP) ne sont pas harmonisées. La prise en charge des personnes sortant de détention n'est pas systématiquement réalisée de manière immédiate. Une directrice pénitentiaire d'insertion et de probation est spécialisée sur la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente et le partenariat mis en place est riche et diversifié.

4.9 L'audit interne

La maîtrise des risques vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs d'une organisation, dès lors qu'un risque est défini comme ce qui pourrait empêcher l'atteinte d'un objectif. Le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents qui tendent à maîtriser les risques. L'audit interne, quant à lui, est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer.

Au sein de chaque ministère, une mission d'audit interne évalue ainsi la qualité et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne. Elle est en général intégrée à l'inspection générale, comme c'est le cas au ministère de la justice.

4.10 Les missions de coordination

4.10.a Inspecteurs santé et sécurité au travail

Installés depuis 1998 au ministère de la justice, les ISST sont rattachés fonctionnellement à l'IGJ depuis 2001⁴. Cela permet de préserver leur indépendance, l'objectivité de leurs constats et de favoriser l'effectivité de leurs recommandations. Le chef de l'inspection, autorité d'emploi, coordonne et impulse leur action. Une mission permanente, confiée à un inspecteur de la justice, est chargée de le seconder.

Les ISST connaissent de la protection physique et mentale et de la sécurité au travail de plus de 90 000 agents dans plus de 1000 sites.

Le rôle des ISST

Au nombre de huit⁵, ils ont pour fonction principale de contrôler le respect des règles relatives à la santé et la sécurité au travail et du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public au sein des services et sites immobiliers du ministère de la justice. Ils ont un rôle important de conseil et d'expertise auprès des chefs de service, afin de développer une politique adaptée de prévention des risques.

⁴ Le rattachement au service d'inspection générale des ministères concernés est prévu par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (art. 5-1) et à l'IGJ par un arrêté du 19 juin 2001.

⁵ Un inspecteur dédié à l'administration centrale, trois dédiés à la DSJ, deux à la DPJJ et deux à la DAP,

Ils animent le réseau des acteurs de la politique de santé et sécurité au travail (assistants et conseillers de prévention) et collaborent à de nombreuses sessions de formation au sein des quatre écoles du ministère.

Pour l'année 2020

- 24 sites et services inspectés
- 99 participations aux CHSCT
- 3 actions de formation dans les Écoles et l'INTEFP
- 11 animations de réseau, dont regroupement des assistants de prévention (DSJ, DAP, PJJ)
- 7 participations à des groupes de travail dans le cadre des CHSCT

Une trame d'inspection thématique relative à la pandémie de la Covid 19 a été réalisée pour permettre d'appréhender au mieux la situation des juridictions et des services impactés (organisation générale de la prévention, registres et documents en SST, prévention de la Covid 19 dans le site inspecté).

Dans le cadre de leur rapport d'activité, les ISST ont mis en exergue pour :

- **les services judiciaires**, les conséquences de la fusion des TGI et des TI,
- **l'administration pénitentiaire**, le risque incendie et les violences externes,
- **la protection judiciaire de la jeunesse**, la maîtrise du risque alimentaire, principalement dans les hébergements, et pour la gestion bâtementaire, l'insuffisance du pilotage de proximité,

- **l'administration centrale**, l'essentiel des missions a été assuré grâce à l'engagement et à la capacité d'adaptation des agents qui ont dû, pour certains, assurer le déploiement des outils numériques dans des conditions de sécurité sanitaire souvent difficiles à respecter et, pour d'autres, accomplir leur tâches en présentiel dans un environnement soumis à des tensions multiples.

4.10.b Inspections des chefs de cour d'appel

L'IGJ assure la coordination de l'ensemble des rapports des inspections diligentées par les chefs de cour dont elle dresse une synthèse en vue de leur exploitation (juridictions ciblées, thèmes transversaux retenus dans le cadre de contrôles thématiques, points de vigilance et recommandations).

Depuis 2018, elle apporte un appui méthodologique par la diffusion d'un guide des inspections réalisées par les chefs de cour. Il décrit l'ensemble des phases d'une inspection de fonctionnement à chaque étape et permet le repérage des pratiques existantes comme autant d'évolutions possibles.

À titre d'exemple, un référentiel adapté permettant une inspection des services de traitement en temps réel des parquets, résultat d'une concertation de plusieurs mois avec certains chefs de cour est disponible.

La réflexion est engagée pour proposer des outils pratiques et adaptés à destination des chefs de cour pour qu'ils puissent mener à bien leur mission dans ce domaine. Un dialogue permanent se tient avec les deux conférences



• 5 •

LA DIMENSION INTERNATIONALE DE L'IGJ

La présidence du RESIJ

Dans le cadre de son activité européenne permanente, l'IGJ préside jusqu'en octobre 2021, le réseau européen des inspections de la justice (RESIJ). À ce titre, elle a coordonné ou participé à plusieurs programmes de coopération européenne.

Avec six pays membres du RESIJ (**Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Roumanie**), l'IGJ a mené une mission d'évaluation de plusieurs aspects de la coopération civile et commerciale qui a été remis aux institutions européennes en décembre 2020. Le rapport E.C.J.I.N est le **premier rapport d'évaluation relatif au fonctionnement de l'espace judiciaire européen co-signé par une équipe plurinationale d'inspection**. Les travaux ont été menés entre juillet 2019 et décembre 2020 et formulent **34 recommandations destinées aux institutions européennes et aux autorités centrales et judiciaires des pays participants**. Une réunion de travail clôture ce projet en juin 2021 pour appuyer la mise en œuvre de ces recommandations.

Pour consolider cette coopération européenne, un groupe d'experts nationaux travaille à l'élaboration d'une **charte de déontologie des membres des inspections nationales européennes**. Elle sera publiée en 2021. Un autre groupe d'experts européens réfléchit à l'élaboration d'un guide de l'évaluation européenne par les inspections membres du RESIJ qui sera finalisé et rendu public en 2021.

Des actions de coopération bilatérales et multilatérales

Plusieurs actions de coopération ont été conduites et ce malgré un contexte sanitaire peu favorable aux déplacements.

Plusieurs membres de l'IGJ se sont rendus en février auprès des autorités judiciaires de Sarajevo dans le cadre d'un programme d'appui à la justice financé par l'UE. Une mission « accompagnement à la communication » complétait cette délégation.

De manière générale, plusieurs missions d'aide à la création, la formation et le renforcement des services d'inspections se sont déroulées en Palestine et en Jordanie à l'occasion du programme PNUD.

La CEPEJ (commission européenne pour l'efficacité de la justice), dans le cadre de sa coopération juridique internationale a sollicité l'IGJ pour des missions similaires entre autres pour l'inspection judiciaire de Géorgie. L'IGJ, avec le département déontologie a participé à un programme coordonné par les services de coopération du secrétariat général du Conseil de l'Europe destiné au renforcement des capacités de l'inspection judiciaire de Bulgarie.

L'IGJ a proposé la mise en place d'un contrat cadre qui sera signé en 2021 afin de valoriser le vivier d'experts que constituent les membres des inspections du RESIJ.

Les pays membres du RESIJ





• 6 •

LA VIE DE L'INSPECTION

Travaux de la commission d'avancement

Conformément à l'article 35 de l'ordonnance statutaire du 22 décembre 1958, l'inspecteur général, chef de l'inspection, ou son représentant en sa qualité d'inspecteur général, participe aux travaux de la commission d'avancement chargée d'examiner les recrutements dans le corps judiciaire, les contestations de l'évaluation professionnelle des magistrats, le tableau d'avancement ainsi que les présentations et les demandes d'inscription directe à ce tableau. Ce sont ainsi 16 jours qui ont été consacrés à cette activité au titre de l'année 2020.

Départements et missions permanentes : une nouvelle organisation

La nouvelle organisation et le nouveau fonctionnement des départements et missions permanentes se sont adaptés aux évolutions des missions de l'IGJ. Lieux de réflexion et d'échanges, source de données et de connaissances plus transversales, ils apportent des réponses issues de toutes les pratiques professionnelles. Ils assurent une grande réactivité et un approfondissement des sujets traités. Ils sont animés par des responsables associés aux choix stratégiques du service et sont des relais et des soutiens aux arbitrages collectifs.

Une référente déontologie à l'IGJ

Nommée en mai 2020 référente déontologue à l'IGJ pour trois ans, Sophie Lambremon apporte tout conseil utile au respect des obligations en vigueur et

des principes déontologiques énoncés dans la charte de déontologie de l'IGJ.

Elle garantit l'indépendance et l'impartialité des membres de l'inspection, et prévient les conflits d'intérêts.

Les trinômes de recrutement

Ils permettent, en fonction des besoins de l'inspection et des compétences requises, de constituer un vivier de candidats, initiant ainsi une démarche proactive de recrutement.

Composée de 12 membres, l'équipe a auditionné 17 candidats en 2020 dont plusieurs en distanciel, en raison des confinements :



10
magistrats



7
fonctionnaires

Une politique de formation, levier stratégique

La politique de formation de l'IGJ a pour objectif d'actualiser les connaissances et d'améliorer la compréhension des enjeux de politiques publiques. Elle est un levier stratégique essentiel de progression professionnelle et d'expertise. Elle répond aux besoins de tous les membres de l'inspection. Les dix « vendredi de la formation », organisés en présentiel, ont permis à 72 participants de développer leurs compétences techniques et d'enrichir leur connaissance des différents environnements professionnels.

En raison de la crise sanitaire, l'IGJ a proposé quatre formations à distance en plusieurs modules (PowerPoint, tutoriels...).

Une attention particulière est portée à la formation des arrivants dans le cadre d'un parcours de deux semaines.

En 2020, 27 ateliers ont été animés par des intervenants internes à l'inspection et des actions portant sur la connaissance de l'environnement professionnel ont été organisées en lien avec le SG et les directions de l'administration centrale.

Une communication dynamique

L'IGJ accorde une place importante à la valorisation de son activité et développe ses actions de communication. En 2020, un accent particulier a été porté sur l'accompagnement de la période de confinement.

Une année en chiffres



Internet 6 rapports publiés

- La discipline des professions du droit et du chiffre
- Le parquet national financier (PNF)
- Rapport d'évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées
- Évaluation des unités hospitalières spécialement aménagées
- Délais d'exécution des décisions de justice en matière de protection de l'enfance
- Une nouvelle justice pour l'environnement

Intranet

- Publication : 124 articles
- Rubrique : « la presse en parle » : 9 articles
- Films : 3 vidéos
- 1 onglet commun à tous les intranets initiés par l'IGJ : Référentiel d'appui à l'adaptation de l'activité

Plaquette « L'inspection générale de la justice » traduite en 5 langues*

*en anglais, allemand, espagnol, italien, portugais



Plaquette « le référentiel d'appui à la reprise d'activité »



Lettre de l'IGJ : lettre d'actualité mensuelle 11 numéros (numéro double juillet-août)

Communication flash 13 numéros dont :

- 7 consacrés à la crise sanitaire
- 6 consacrées à la vie de l'IGJ

Mais aussi :

- 7 séminaires
- 59 CODIR restreints
- 8 CODIR élargis



• ANNEXES •

RESSOURCES HUMAINES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Inspecteur général, chef de l'inspection

Jean-François Beynel

**Inspectrice générale,
Adjointe au chef de l'inspection**

Chantal Acquaviva

Inspectrice, secrétaire générale

Michèle Lauret

**Inspecteurs et inspectrices
général(e)s de la justice**

**Inspecteurs et inspectrices
de la justice**

Etienne Apaïre

Martine Bardet

Béatrice Blanc

François Capin-Dulhoste

Jean-Louis Daumas

Sonya Djemni-Wagner

Vincent Delbos

Béatrice Del Volgo

Thierry Drack

Jean-Michel Etcheverry

Catherine Gay

Catherine Gay-Vandame

Frédérique Gerbal

Vincent Le Gaudu

Isabelle Liban

Patrick Lods

Dominique Luciani

Marjorie Obadia

Nathalie Riomet

Christelle Rotach

Eric Ruelle

Dominique Simon

Patrick Steinmetz

Delphine Agoguet

David Allonsius

Ludovic André

Daniel Atzenhoffer

Youssef Badissi

Anne Barruol

Claudine Beauchemin

Ludovic Belfanti

Isabelle Bignalet

Hélène Birolleau

Line Bonnet

Linda Cedileau

Jocelyne Chabassier

Philippe Combettes

Marie Derain De Vaucresson

Antoine Danel

Sophie Debord

Sylvie Durand-Mouysset

Claire D'urso

Isabelle Fenayrou-Degas

Philippe Gallier

Guillaume Girard

Franck Graviou

Philippe Lavergne

Corinne Lambey-Martin

**Inspecteurs et inspectrices
généraux(ales) de la justice**

**Inspecteurs et inspectrices
de la justice**

Manuel Mendez
Sylvie Merges
Catherine Mocko
Jean-Michel Moreliere
Françoise Neymarc
Olivier Pipino
Aurélie Pretat
Yves Roux
Bruno Salvaing
Bernard Soulie
Nadine Stern
Jean-Marc Toublanc
Marie-Laure Truchet
Laurence Guibert
Claire Horeau
Véronique Jacob
Alain Lacombe
Thierry Landais

Pôle Audit Interne

Alice Clerici, Responsable du Pôle
Arnaud Conio-Minssieux
Alexandre De Grenier de La Tour
Loïc Masson
Olivier Raymond
Catherine Salmon

Charges De Mission

Claudine Bansept
Maxime de Blasi
Nicolas Garcette
Jocelyne Randé
Emmanuel Susset
Hughes-Jehan Vibert

Inspecteurs santé et sécurité au travail

Philippe Gallier,
inspecteur, coordonnateur
Thierry Colombie
Mireille Donnart
René Gally
Hubert Gourdet
Véronique Laborde
Denis Ludmann
Claudine Merlier

Accueil

José Ducelier

Pôle bureau des rapports

Anne Friess, responsable
Khady Badiane
Ange Chevalier
Élodie Louis-Edouard
Marie-Pascale Mompelat

Service administratif

Stéphanie Teissier, inspectrice,
secrétaire générale adjointe
Pascale Baudry, cheffe de cabinet,
responsable des services généraux

Secretariat

Sylvie Bragahi,
secrétaire du chef de l'inspection
Latifa Souimdi,
secrétaire de l'adjointe du chef
de l'inspection

Pôle budget/RH

Stéphanie Teissier, responsable
Céline Chico, gestionnaire budget
et déplacements
Marie-Amélie Jaegy, gestionnaire RH

Assistant support auprès des utilisateurs

Cédric Thémé

Pôle Service de documentation, d'études et de la statistique

Fatima Cryspin, responsable
Yasmina Gaulard
Romain Juste

Chauffeurs

Crépin Kango
Sébastien Jean-Baptiste

Contrôles de fonctionnement (3)

- Tribunal de commerce : Rouen.
- Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) : Bouches-du-Rhône.
- Direction inter-régionale DAP : Bordeaux.

Suivis de contrôles de fonctionnement (2)

- Tribunal de grande instance : Evreux.
- Tribunal de commerce : Rennes.

Inspections de fonctionnement (14)

- Etablissement pénitentiaires : Ducos, Bourges, Niort, Vannes, Villepinte, Borgo.
- Tribunal judiciaire : parquet national financier.
- Services de l'ex tribunal d'instance de Perpignan.
- PJJ : Unité éducative auprès du tribunal judiciaire de Paris, UEHC de Perpignan.
- Centre éducatif fermé (CEF) : Liévin.
- Suivi judiciaire et éducatif de deux mineurs impliqués dans un homicide volontaire commis à Rouen.
- Association pour la condition féminine et l'aide aux victimes (ACFAV) implantée à Mayotte.
- Mesure de suivi judiciaire de M. X.

Enquêtes administratives (10)

Enquêtes relative à un magistrat (8)

Enquêtes relative à un fonctionnaire (2)

Examens de situation (3)

- Tribunal judiciaire : parquet de Limoges.
- DAP : maison d'arrêt de Tulle, SPIP de La Réunion.

Missions thématiques (9)

- Évaluation de la gouvernance des services pénitentiaires des Outre-Mer (Mission Outre-Mer).
- Discipline des professions du droit et du chiffre.
- Attente des justiciables.
- Bilan du transfert de charge de missions d'extractions judiciaires du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la justice.
- Évaluation de la mise en œuvre de la loi Sapin II et de l'Agence française anticorruption.
- Évaluation de l'efficacité des moyens dont disposent le SNEAS et le CoSSeN (avec IGA).
- Homicides conjugaux 2.
- Évaluation des instruments européens de coopération judiciaire civile et commerciale par les autorités nationales d'inspection de la justice (projet européen).
- Dispositif de lutte contre la délinquance économique et financière (avec IGJ et IGA).

Missions d'appui (19)

- Mission d'appui des chefs de cour dans la mise en place de la nouvelle organisation territoriale des juridictions : une méthode pour une réforme (bimestrielle).
- Mise en œuvre des recommandations à la suite de l'inspection de fonctionnement du tribunal de grande instance de Bobigny.
- Mandat aux fins de nomination à la vice-présidence du COLB et appui à l'évaluation de la France par le GAFI.
- Mise en œuvre de la justice pénale des mineurs relative à l'ordonnance de 1945 (5 notes d'étapes et rapports).
- Cartographie de l'organisation des services en charge de porter le déploiement des dispositifs de contrôle interne au sein du ministère de la justice.
- Retour d'expérience sur les plans de continuité d'activité mis en œuvre au sein du ministère de la justice en vue de la gestion de crise dite « COVID 19 » (3 rapports).
- Appui auprès de la Bosnie-Herzégovine en lien avec Justice coopération internationale.
- Organisation de l'action du secrétariat général du ministère de la justice dans les Outre-mer.
- Evaluation des modalités de gouvernance des services pénitentiaires des Outre-mer (MOM).
- Accompagnement des juridictions et des services pénitentiaires dans la mise en place de la nouvelle politique des peines (bloc Peine de la loi de programmation de la justice).
- Crise sanitaire : refonte de l'espace communication du secrétariat général dont missions d'assistance (mise à disposition d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs) (2).
- Assistance à des parlementaires en mission temporaire relative à l'irresponsabilité pénale.
- Assistance à un parlementaire en mission sur l'évaluation de la loi n°2018-703 du 3 août 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Audits internes (3)

- Audit portant sur le déploiement et la mise en œuvre de la carte achat au sein du ministère de la justice.
- Fiabilité des données d'identification du casier judiciaire national.
- Mise en œuvre du plan d'action ministériel de prévention des risques psycho-sociaux.

Suivi d'audits internes (3)

- Bilan à 6 mois : Mise en œuvre de la note du 26 septembre 2016 relative à l'organisation territoriale de la PJJ.
- Bilan à 6 mois : Travaux de fin d'exercice du ministère de la justice.
- Bilan à 18 mois : Mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique par les écoles opérateurs du ministère de la justice.

Inspections santé et sécurité au travail (20)

- DSJ : CA de Poitiers, TGI de Béthune et MJD de Lens, TGI et TI de Reims, TGI de Toulouse, TJ et CPH de Belfort, TJ et CPH de Narbonne.
- DAP : maisons d'arrêt de Bayonne et Villepinte, centre pénitentiaire d'Annœullin, SPIP de la Nièvre, du Tarn-et-Garonne, du Nord (Antenne de Lille).
- PJJ : UEHC et UEHD de Montpellier, UEHC et UEAJ de Mont-de-Marsan, UEHC de Nice et Paris, CEF de Beauvais.
- AC : Casier judiciaire national.

Groupes de travail interne (5)

- Suivi de propositions du rapport « une justice pour l'environnement ».
- Etude sur l'impact de la Covid 19 au ministère de la justice.
- Outil de diagnostic et d'appui à destination des structures et juridictions – Covid 19.
- Suivi des travaux de la cellule de crise interministérielle relative à la lutte contre la Covid 19.
- Télétravail et aménagement des locaux.

Missions ordonnées en 2020 : 76

Inspections de fonctionnement (13)

- Services de l'ex tribunal d'instance de Perpignan.
- Suivi socio-judiciaire de M X.
- CDAD : Martinique.
- Etablissement pénitentiaires : Bourges, Vannes, Niort, Villepinte, Borgo, Albi, Lyon-Corbas.
- Centres éducatifs renforcés (CER) et centre éducatif fermé (CEF) : Sources de Climont, Kreuzweig, Mulhouse.
- Dysfonctionnements dans la gestion des détentions provisoires dans le service de l'instruction pôle antiterroriste au tribunal judiciaire de Paris et à la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris.
- Inspection consécutive à un suicide au centre pénitentiaire de Marseille (avec IGAS).

Enquêtes administratives (16)

- Enquêtes relative à un magistrat (13).
- Enquêtes relative à un fonctionnaire (3).

Missions thématiques (7)

- Evaluation de l'efficacité des moyens dont disposent le SNEAS et le CoSSeN (avec IGA).
- Evaluation de la prise en charge des mineurs se déclarant mineurs non accompagnés (MNA).
- Extractions judiciaires 2 (avec IGA, IGF, IGPN, IGGN).
- Respect des principes de neutralité et de laïcité dans les établissements et services de la DPJJ et leur déclinaison par les DIR et l'ENPJJ.
- Traitement de l'urgence familiale par les services aux affaires familiales des juridictions judiciaires.
- Attractivité des fonctions civiles en juridiction.
- Evaluation du réseau territorial de l'action sociale.
- Prévention du suicide dans les établissements pénitentiaires (avec IGAS).

Missions d'appui (10)

- Préfiguration d'un nouvel organisme dans le champ de la protection de l'enfance.
- Evaluation des dispositifs d'éviction des conjoints violents et d'appui au déploiement du bracelet anti-rapprochement (BAR).
- Accueil et accompagnement des victimes de violences conjugales et sexuelles dans les hôpitaux.
- Crise sanitaire : refonte de l'espace communication du secrétariat général.
- Mise en œuvre de la justice pénale des mineurs 2.
- Accompagnement des juridictions et des services pénitentiaires dans la mise en place de la nouvelle politique des peines (bloc peines de la LPJ).
- Retex sur les plans de continuité (PCA) au sein du ministère de la justice en vue de la gestion de la crise dite « Covid 19 » dont missions d'assistance (mise à disposition d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs) (2).

- Assistance à des parlementaires en mission temporaire relative à l'irresponsabilité pénale.
- Assistance à une parlementaire : évaluation de la loi n°2018-703 du 3 août 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Audits internes (2)

- audit portant sur la mise en œuvre des dialogues de gestion au sein du ministère de la justice.
- audit portant sur la masse salariale des agents non titulaires des services judiciaires (programme 166).

Inspections santé et sécurité au travail (20)

- DSJ : TJ de Versailles, TJ et CPH de Narbonne, TJ et CPH de Belfort, TJ de Privas.
- PJJ : EPEI de Mont-de-Marsan (UEAJ et UEHC), STEMO de Troyes (UEMO 1 et 2), STEMO d'Épinal (UEMO Est et Ouest), EPE de Nice.
- DAP : Maisons d'arrêt de Bayonne, Metz, Tours, Villepinte, SPIP de la Haute-Loire et de la Nièvre.
- AC : délégation interrégionale Centre-Est.
- Suivis d'inspections SST : centre de détention d'Eysses et SPIP de Tarn-et-Garonne.

Groupes de travail externes (2)

- Suivi des travaux de la cellule de crise interministérielle relative à la lutte contre la Covid 19.
- « Homicides conjugaux » : mise en place d'une méthode standardisée de Retex sur les dossiers en cours.

Groupes de travail internes (6)

- Etude sur l'impact du Covid 19 au ministère de la justice.
- Outil de diagnostic et d'appui à destination des structures et juridictions – Covid 19.
- Suivi de propositions du rapport « une justice pour l'environnement ».
- Examen de situation.
- Télétravail et aménagement des locaux.
- Restitution aux cours d'appel du rapport relatif au bilan des réformes de la procédure civile d'appel en matière civile, commerciale et perspectives.